



## Immeuble neuf Co propriété bouygues

-----  
Par Mina 94

Bonjour

J ai acheté un 3 Pieces à Bouygues es à sucy en brie  
Et depuis la mi octobre  
J ai prévenu bon Uct es du manque de chauffage et le syndic a été averti également  
J ai entre 16.5 et 28 degrés  
Chauffage Géothermie  
A qui dois je envoyer un recommandé avec accusé de réception  
Car Bouygues mentionne dur l acte de vente que nous serons chauffés  
Par la grande thermie et pas du tout  
Jamais le chauffage n à fonctionné !!  
Merci de me confirmer les éléments à mettre sur mon recommandé  
Cordialement  
Jasmine Haddad

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est un chauffage individuel ou collectif ?  
Quelle est la date de construction ?

-----  
Par CHARLESLEM

bonjour si c'est de la géothermie - c'est du collectif mais si l'installation n'est pas faite vraiment par de bon professionnels les problèmes sont nombreux car c'est cher de faire des sondages de chaleur très régulièrement pour s'assurer que rien n'a bougé ou bouché à l'endroit du forage.  
cela dit vous avez le droit d'avoir une chaleur normale et ils devront vous indemniser : achat radiateurs et consommation d'une énergie autre que la géo mais les appartements ou maison en géothermie ont un cout plus important...

-----  
Par yapasdequoi

Les garanties dans le neuf.  
[url=https://www.bouygues-immobilier.com/guides-et-actualites/vivre-dans-le-neuf/les-garanties-legales-qui-vous-protegent-dans-limmobilier-neuf]https://www.bouygues-immobilier.com/guides-et-actualites/vivre-dans-le-neuf/les-garanties-legales-qui-vous-protegent-dans-limmobilier-neuf[/url]

Ils le disent eux mêmes :  
"mise en demeure au constructeur"